

Affiché le  
4/06/2020.

Accusé de réception en préfecture  
069-216901637-20200604-a2020119-AR  
Date de télétransmission : 04/06/2020  
Date de réception préfecture : 04/06/2020



## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté N°: A 2020/119

Objet : Délégation de signature pour les actes relevant du R 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales et de fonctions pour les actes relevant du R2122-10 du même code à certains agents de services administratifs municipaux

### Le Maire de Quincieux

*Vu les articles R.2122-8 et R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.113-4, R.113 5 à R.113-11, L.113-12 à L.113-13,*

*Vu l'article L.423-1 du Code de l'urbanisme,*

*Vu le Code civil, notamment ses articles 34 à 101-2,*

*Vu l'arrêté municipal n° 18/P054 en date du 12/06/2018 nommant Madame Laurence BERERD, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, aux fonctions d'agent d'accueil/état civil/cimetière, à compter du 01/10/2018,*

*Vu l'arrêté municipal n° 17/P055 en date du 30/05/2017 nommant Madame Sophie ASSADA, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, aux fonctions de gestionnaire urbanisme et renfort état civil, en date du 01/04/2017,*

*Vu l'arrêté municipal n° P2020-42 en date du 24/03/2020 nommant par voie d'intégration directe Madame Bérengère CHEVILLARD-PASQUARELLI, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif, catégorie C, aux fonctions de gestionnaire comptabilité/finances et renfort état civil,*

*Vu l'arrêté municipal n° 18-P043 en date du 27/03/2018 détachant pour stage Madame Marie-Isabelle DERONZE dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur, catégorie B, aux fonctions de gestionnaire ressources humaines et renfort état civil, à compter du 01/04/2018,*

*Considérant que l'administration communale se doit d'assurer un service constant au public,*

### ARRETE

**Article 1** : Il est donné délégation à :

Madame Laurence BERERD, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe  
Madame Sophie ASSADA, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe  
Madame Bérengère CHEVILLARD-PASQUARELLI, adjoint administratif  
Madame Marie-Isabelle DERONZE, rédacteur

A l'effet d'exercer les missions ci-après :

- La réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription ;
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants,
- La réception de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom,
- Le traitement des demandes de changement de prénom, y compris la réception de la déclaration parentale conjointe de changement de prénom de l'enfant et du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de prénom ;
- La réception du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement total de filiation ;
- La décision de changement de nom régulièrement acquise à l'étranger ;
- La transcription et mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil et établissement de tous actes relatifs à ces déclarations, y compris des modifications de sexe à l'état-civil ;
- L'enregistrement des déclarations, modifications et dissolutions de conventions des pactes civils de solidarité (PACS)
- La rectification des erreurs matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil listés à l'article 1047 du Code de procédure civile ;

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Les agents ci-dessus désignés, délégués pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ils peuvent également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du maire.

**Article 2 :**

Les agents désignés à l'article 1 sont également délégués sous la responsabilité et la surveillance du Maire et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints,

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures ;

### Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés

Une copie sera adressée

- Au représentant de l'Etat dans le Département
- Au Procureur de la République



A Quincieux, le 4/06/2020  
Le Maire,  
Pascal DAVID

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Pascal David.

Notifié le 4/06/2020  
Marie-Isabelle DERONZE

Spécimen de signature

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, identified as Marie-Isabelle Deronze.

Notifié le 4/06/2020  
Laurence BERERD

Spécimen de signature

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, identified as Laurence Bererd.

Notifié le 4/06/2020  
Sophie ASSADA

Spécimen de signature

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, identified as Sophie Assada.

Notifié le 4/06/2020  
Bérengère CHEVILLARD-  
PASQUARELLI

Spécimen de signature

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, identified as Bérengère Chevillard-Pasquarelli.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)